

Image not found or type unknown



Héritage d'un parent veuf

Par **dragonmw**, le **21/03/2015** à **11:15**

Bonjour,
Ma maman est décédée en janvier 2002. mes parents ayant un contrat de mariage à donation universelle mon père a hérité de tout. Il vit avec une dame sans être pacsé et souhaite laisser la moitié de ses biens à sa nouvelle compagne et les enfants de celle ci.
J'aimerais savoir si j'ai droit à la part de ma maman ? autrement dit 50% du patrimoine qu'elle possédait avant son décès avec mon père et la moitié de la part de mon père ou si tout est divisé directement en 2 ?
merci de votre aide